Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260928-2026_129_DELIB-DE

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. de Stéphane de SALLIER DUPIN, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 22 septembre 2026

PRESENTS : BEAUDET Xavier, BERNARD Matthieu, BERNU Sylvain, BÉZARD Marie-Sergine, BIDANEL Nathalie, BOUGUET Julia, BOURRÉ Gilles, BRUNET Jean-Maurice, BURLOT David, CARIMALO Myriam, CORLAY Nathalie, de SALLIER DUPIN Stéphane, DELAITRE Véronique, DUBOIS Philippe, GALLÉE Fabienne, GERTSCH Vanessa, GIBIER-GODEL Tiphaine, GOASTER Samy, GROIGNO Rémi, GUEGUEN Manuella, GUYMARD Jean-Luc, LAMIRAND Dominique, LE DOLEDEC Brice, LE GUEN Nadège, LORMEL Nicolas, MACHLOUT Georgette, RAVARD Antoine, RUSU Mihaela, SAGORY Thierry, THOMAS Ann-Gaël, THOMAS Christophe, URVOY Laurence

ABSENTS :
- LINTANF Goulven donne pouvoir à RAVARD Antoine,
- MARTIN Bertrand donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- BOUZID Nathalie,

SECRETAIRE DE SEANCE : BÉZARD Marie-Sergine

Délibération n°2026-129

Membres en exercice : 35 – Présents : 32- Absents : 3 – Pouvoirs : 2

AFFAIRES GENERALES
COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2026-054 du 13 avril 2026, relative aux délégations octroyées au Maire par le Conseil municipal,

Après information,

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire :

- **Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :**
 - Décision Commande publique n°2026-74 portant sur la signature des marchés n°26GP019 à n°26GP030 relatifs à l'accord-cadre de travaux d'entretien courants pour les sites de la Ville de Lamballe-Armor, lots 1, de 3 à 5 et de 7 à 14,
- **Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :**
 - Décision Urbanisme n°2026-65 portant sur l'occupation d'un terrain à Béliard (Morieux) pour l'implantation d'un parking temporaire ouvert au public,

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260928-2026_129_DELIB-DE

- **Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières :**
 - Décision État civil n°2026-54 portant concession de terrain dans le cimetière de Maroué,
 - Décision État civil n°2026-55 portant concession de terrain dans le cimetière de Lamballe,
 - Décision État civil n°2026-56 portant concession de terrain dans le cimetière de Planguenoual,
 - Décision État civil n° 2026-58 portant concession de terrain dans le cimetière de Lamballe,
 - Décision État civil n°2026-59 portant concession de terrain dans le cimetière de Maroué,
 - Décision État civil n°2026-60 portant concession de terrain dans le cimetière de Trégomar,
 - Décision État civil n°2026-61 portant concession de terrain dans le cimetière de Saint-Aaron,
 - Décision État civil n°2026-62 portant concession de terrain dans le cimetière de Saint-Aaron,
 - Décision État civil n°2026-64 portant concession de terrain dans le cimetière de Lamballe,
 - Décision État civil n°2026-66 portant concession de terrain dans le cimetière de Lamballe,
 - Décision État civil n°2026-68 portant concession de terrain dans le cimetière de Maroué,
 - Décision État civil n°2026-69 portant concession de terrain dans le cimetière de Maroué,
 - Décision État civil n°2026-70 portant concession de terrain dans le cimetière de Lamballe,
 - Décision État civil n°2026-71 portant concession de terrain dans le cimetière de Lamballe,
 - Décision État civil n°2026-75 portant concession de terrain dans le cimetière de Trégomar,
 - Décision État civil n°2026-76 portant concession de terrain dans le cimetière de Planguenoual,
 - Décision État civil n°2026-77 portant concession de terrain dans le cimetière de Lamballe,
 - Décision État civil n°2026-79 portant concession de terrain dans le cimetière de Lamballe,
 - Décision État civil n°2026-80 portant concession de terrain dans le cimetière de Morieux,
 - Décision État civil n°2026-81 portant concession de terrain dans le cimetière de Morieux,
 - Décision État civil n°2026-82 portant concession de terrain dans le cimetière de Maroué,
 - Décision État civil n°2026-83 portant concession de terrain dans le cimetière de Planguenoual,
 - Décision État civil n°2026-84 portant concession de terrain dans le cimetière de Lamballe,
 - Décision État civil n°2026-085 portant concession de terrain dans le cimetière de Lamballe,
 - Décision État civil n°2026-086 portant concession de terrain dans le cimetière de Lamballe,
 - Décision État civil n°2026-087 portant concession de terrain dans le cimetière de Lamballe,
 - Décision État civil n°2026-088 portant concession de terrain dans le cimetière de Lamballe,
 - Décision État civil n°2026-089 portant concession de terrain dans le cimetière de Planguenoual,
 - Décision État civil n°2026-090 portant concession de terrain dans le cimetière de Meslin,
 - Décision État civil n°2026-091 portant concession de terrain dans le cimetière de Lamballe,

- **Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges**
 - Décision Administration générale n°2026-52 portant acceptation du bénéficie du contrat d'assurance vie de Madame DESBOIS-MORIN,

- **Demande à tout organisme financeur pour tout projet d'investissement et de fonctionnement, l'attribution de subventions** :
 - Décision Direction générale n°2026-67 portant sur une demande de subvention auprès de la Région Bretagne au titre de Bien Vivre Partout en Bretagne 2023-2025,
 - Décision Direction générale n°2026-072 portant sur une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor au titre du Contrat de Territoire 2022-2027,

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260928-2026_129_DELIB-DE

- **<u>Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux :</u>**
 - Décision Direction gestion du patrimoine n°2026-57 – Portant sur une demande d'autorisation de travaux relative au transfert de la cantine scolaire de La Poterie vers la salle municipale de Trégomar,
 - Décision Aménagement n°2026-73 portant sur le dépôt d'une déclaration préalable pour les sanitaires publics de Planguenoual,

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 02 OCT. 2026

Stéphane de SALLIER DUPIN
Maire de Lamballe-Armor

Marie-Sergine BÉZARD
Secrétaire de séance

MAIRIE LAMBALLE-ARMOR
Côtes d'Armor